

(N° 193.)

---

## SENAT DE BELGIQUE

---

RÉUNION DU 3 OCTOBRE 1919

---

**Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée  
d'examiner le Projet de Loi portant ajournement  
du renouvellement partiel des Conseils communaux  
en 1919.**

*(Voir les n<sup>os</sup> 296, 375 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants  
du 30 septembre 1919.)*

---

Présents : MM. COULLIER, ff. président-rapporteur, Édouard BRUNARD,  
le baron COGELS et LIGY.

MESSIEURS,

Ce projet a été voté sans discussion à la Chambre le 30 septembre  
dernier, par 97 voix contre 1.

Votre Commission de l'Intérieur l'a adopté à l'unanimité ; elle propose  
au Sénat de le ratifier.

*Le ff. Président-Rapporteur,*  
H. COULLIER DE MULDER.